



OBJET DE LA SÉANCE	Conseil Communal
LIEU	Cantine des Âges
DATE ET HORAIRE	18 juin 2020 – 20 h 15
PARTICIPANTS	Conseil Communal Municipalité Mme Mary-Laure Morel, huissière Presse : M. Arnold Grandjean, Journal de Cossonay M. Cédric Jotterand Journal de Morges
ABSENTS, EXCUSÉS	Mme Leïla Creteigny, M. Gilles Brocard et Alain Lambercy
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	Mme Régine Holbing
DISTRIBUTION	A tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	26 juin 2020

## Accueil et bienvenue

Le président John Desmeules ouvre la séance à 20 h 15 et salue les personnes présentes.

32 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Leïla Creteigny et M. Alain Lambercy sont excusés, M. Gilles Brocard est absent. La Municipalité est au complet. Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

Il annonce avoir modifié l'ordre du jour en ajoutant l'assermentation d'un nouveau Conseiller en point deux de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté tel que lu, à l'unanimité par un vote à main levée.

Puis avant d'ouvrir les discussions, il lit le courrier de M. Frédéric Simond, gérant de l'Auberge aux 2 sapins, daté du 27 avril 2020 puis un courrier de M. Yanick Stocker, présentant sa démission au Conseil, daté du 12 mai 2020.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2019

→ Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un vote à main levée avec remerciements à son auteure.

### 2. Assermentation de M. Daniel Regamey suite à la démission de M. Yanick Stocker

→ M. Desmeules lit le texte d'assermentation, M. Daniel Regamey lève la main droite et promet sous les applaudissements des conseillers.

### 3. Préavis Municipal n° 01/20 : Projet de transformation – Bâtiment communal – Rue du Bourg 9 – Parcelle 34 – ECA 60

M. John Desmeules commence par préciser qu'il s'agit bien de la parcelle 34 et non 84 comme indiqué sur le préavis.

**Mme Sylvette Lambercy** explique que les appartements actuels sont mal faits et trop grands, qu'ils n'ont de ce fait jamais pu être loués. Elle décrit le projet en précisant que l'appartement du haut ne sera pas touché, celui-ci ayant été rafraîchi et amélioré lors de l'arrivée du locataire actuel.

**M. Marc Dähler** lit le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal n° 01/20.

**M. Jean-Bernard Aquillon** remarque tout d'abord que ce préavis est bien fait et qu'il est compréhensible. Mais, se référant à la lettre de M. Simond, il se demande si le locataire ne va pas être dérangé par les nuisances de ce chantier. Il pose aussi la question pour savoir si cela ne va pas augmenter de trop le nombre d'habitants par rapport à la LAT. Et enfin, il lui semble que le prix de revient de ces logements correspond à des logements de luxe.

**Mme Sylvette Lambercy** répond que le locataire a été averti des travaux et que pour l'instant il souhaite rester dans l'appartement. Une solution de relogement pourrait être envisagée s'il changeait d'avis.

**M. Cédric Beaud** précise que la LAT pour la Commune a été fixée sur la base du nombre d'habitants recensés en 2015. De plus, une zone réservée a été délimitée dans laquelle on s'engage à ne pas augmenter la surface brut de plancher pendant les cinq prochaines années, ce qui est le cas ici. A la question de M. Jean-Bernard Aquillon, il affirme que dans cette zone on pourrait hypothétiquement fractionner une surface habitable de 400 m<sup>2</sup> en 4 appartements de 100 m<sup>2</sup> pour autant que la Municipalité accepte le projet.

**M. Didier Amez-Droz** revient sur l'aspect financier. Cet immeuble avait été expertisé et estimé à l'époque de l'achat à CHF 1'200'000.00, si on ajoute le montant des transformations, on arrive à un prix final de CHF 3'380'000.00. Même si le rendement final est estimé à 3% et qu'on aurait pu espérer mieux, il faut tenir compte de la bonne situation de ce bien et de la plus-value de pouvoir y créer l'Unité d'Accueil pour Écoliers (UAPE).

**M. Sylvain Freymond** demande quelles solutions ont été prévues si le besoin en places de parc était plus important.

**Mme Sylvette Lambercy** lui répond que des places de parc ont d'ores et déjà été réservées au parking communal sous le collège.

Suite à une remarque de **M. Jeff Laffely**, il s'avère qu'il manquait une page au document du préavis envoyé avec la convocation du jour. Le dossier envoyé au mois de mars était complet quant à lui. Le président présente ses excuses au nom du bureau pour cette erreur.

**Mme Delphine Lebouleur** demande quelle serait la durée estimée des travaux et de facto la date d'ouverture de l'UAPE, de plus voudrait savoir si l'Auberge ne risque pas de pâtir de ces travaux après avoir supporté ceux de la Grande Salle.

**M. Didier Amez-Droz** estime à une année la durée des travaux sans pouvoir à ce stade lui indiquer la date de début du chantier.

**M. Cédric Beaud** rebondit sur la question de Mme Lebouleur pour annoncer qu'une solution d'accueil pour midi a été mise en place par l'ASIABE dès le mois d'août 2020 ; il reviendra sur le sujet dans les communications de la Municipalité au point 7. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes et rencontrent un franc succès. Il espère pouvoir ouvrir l'UAPE dans le nouveau bâtiment au mois d'août 2021.

**M. Didier Amez-Droz** finit de répondre à Mme Lebouleur en expliquant que l'immeuble n'est pas attendant mais fait face à l'Auberge, les travaux ne généreront donc que peu de nuisances pour cet établissement.

**M. René Minnig** rappelle que l'installation d'un chauffage à distance était prévue dans le projet de la Grande Salle et demande si c'est le cas aussi ici. Ce à quoi **Mme Sylvette Lamercy** lui répond par l'affirmative.

**M. Philippe Gurtner** s'étonne quant à lui du montant des honoraires qui se monte à CHF 411'500.00 représentant environ 20% du budget global. Il demande si c'est une marge courante.

**M. Didier Amez-Droz** se souvient que ce genre de remarque a déjà été souvent évoquée lors de la présentation d'autres préavis. Selon lui il y a des normes qui règlent ces honoraires. A sa connaissance, cette marge varie entre 11 et 20%. Pour la Grande Salle les honoraires représentent 15-16% et il s'avère qu'une transformation d'un objet demande plus de travail. A la question de savoir si on a déjà travaillé avec ce bureau, il répond que le projet de la Grande Salle est conduit par cette même Société à qui on avait confié dans un premier temps la construction du parking. La Municipalité a estimé plus simple de faire appel au même prestataire par soucis de simplification et aussi parce que le projet de chauffage à distance de ces deux immeubles se trouvent dans la même zone.

**M. Philippe Gurtner** ajoute que puisque ces projets sont proches, la Société d'architecte pourrait accorder une remise sur ses honoraires. Cette requête va leur être transmise par **M. Didier Amez-Droz** qui précise que les chantiers devaient originellement se succéder et non se chevaucher dans le temps.

**M. Hervé Buffet** a remarqué la présence d'un grand carnotzet, plus grand que le studio, au rez inférieur, il demande ce qu'il en est.

**M. Didier Amez-Droz** lui répond qu'il s'agit d'une immense cave accessible de nulle part, qui ne peut être habitable, mais qui pourrait éventuellement servir de cave supplémentaire. La Municipalité a le projet de la transformer peut-être un jour en carnotzet communal après un léger rafraichissement et des mini transformations.

**Le Président** clôt la discussion et propose de voter à bulletins secrets.

32 bulletins délivrés, 32 bulletins rentrés, 32 bulletins valables.

**Le préavis est accepté avec 23 oui et 9 non.**

---

#### **4. Rapport de la Commission PGA sur la situation en cours.**

Le Président donne la parole à M. Yvan Lugeon qui lit le rapport de la Commission.

Le Président prend acte du suivi de ce projet et remercie M. Lugeon ainsi que la commission pour son travail.

---

#### **5. Élections statutaires**

**M. John Desmeules** propose de procéder selon l'article 12 du Règlement communal, qui précise que si le nombre de candidats est égal à celui des sièges, l'élection peut s'opérer tacitement.

M. John Desmeules, **président** accepte un nouveau mandat. Personne d'autre n'est candidat. M. Desmeules est élu tacitement, avec les applaudissements des conseillers.

Mme Christine Morel, **vice-présidente**, accepte un nouveau mandat. Personne ne se porte candidat. Mme Morel est élue tacitement, avec les applaudissements des conseillers.

Pour l'année 2020-2021, **les scrutateurs** seront Mme Elodie Freymond et M. René Minnig et **les scrutateurs-suppléants** Mme Leïla Creteigny et M. Jean-Bernard Aquillon. Le changement sera effectif le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Mme Mary-Laure Morel, **huissière**, est reconduite dans sa fonction.

---

---

Selon l'article 38 et 39 du Règlement communal, les commissions de Gestion et des Finances sont rééligibles d'année en année.

**La Commission de Gestion** se compose actuellement de MM. Norbert Penel, Olivier Chenuz, François Morel, Sylvain Freymond et Blaise Arlaud.

Tous les membres acceptent de rester dans la Commission. Aucun autre conseiller ne se présente. Ils sont donc réélus par acclamations.

**La Commission des Finances** se compose actuellement de Mmes Jocelyne Penel et Joëlle Prodolliet, MM. Walter Haenni, Jeff Laffely et Julien Buffet. Tous les membres acceptent de siéger dans la Commission. Aucun autre conseiller ne se présente. Ils sont donc réélus par acclamations.

M. Gilles Brocard ayant annoncé son intention de se retirer, c'est Mme Delphine Lebouleur qui est nommée **déléguée à l'ASIABE** ;

Aucun délégué n'est requis pour **l'ASISEVV**.

---

## **6. Communications du bureau**

### **M. John Desmeules**

- Il remercie les employés communaux pour avoir mis en place la salle et pour le rangement ; il prie le Municipal en charge de ce service de leur transmettre les remerciements du Conseil ;
- Il informe les membres du Conseil que la vidéo de la séance du Conseil du 27 juin 2019 à Lausanne est visible sur le site de la Commune sous l'onglet « lien », elle se trouve actuellement dans les actualités ;
- Mme Régine Holbing, secrétaire a adhéré à l'Association des Secrétaires des Conseils Communaux Vaudois (ASCC) il remercie la Municipalité d'avoir accepté cette requête.
- Il demande aux conseillers de passer au bureau à la fin de la séance pour contrôler ou compléter leurs coordonnées bancaires pour le versement de leurs indemnités.

Les prochaines dates :

17 septembre 2020, Conseil communal (lieu reste à définir)

27 septembre 2020, Votations fédérales

29 novembre 2020, Votations fédérales

5 décembre 2020, Conseil communal

---

## **7. Communication de la Municipalité**

### **M. Caroly Schopfer**

- Il rappelle que le 27 juin 2020 aura lieu l'inauguration de la déchetterie ;
- Au sujet du réseau d'eau, il communique les chiffres suivant : la petite source donne 112 et 244 litres/minutes, pour une consommation de 450 litres/min, on est donc obligé de pomper. Il recommande aux personnes présentes de faire attention en cas de canicule.

### **M. Cédric Beaud**

- Il a organisé une rencontre au mois de janvier avec la Société de transport MBC suite aux nombreux problèmes soulevés au mois de décembre 2019 concernant la ligne 742. Les problèmes ont pu ainsi être rapportés à la Direction. Le projets d'horaire 2021 est en ligne, il encourage les conseillers à les consulter et à éditer des remarques ou propositions au moyen du sondage ;
  - Un préavis a été accepté par l'ASIABE fin mai pour organiser une structure d'accueil à midi à Montricher dans la Salle du Préau ;
-

- La direction des écoles qui se trouvait dans le bâtiment administratif d'Apples va être déménagé dans le collège du Léman à la place de la bibliothèque. Des portacabines vont être installés afin d'y accueillir la bibliothèque et trois salles de classes provisoires car il manque des places en 5P. Au vu de l'augmentation du nombre d'élèves, une commission d'étude a été nommée pour la construction d'un nouveau collège qui sera certainement localisé sur le site d'Apples. Une seconde commission a été nommée pour la révision des statuts de l'ASIABE suite à la fusion des hauts de Morges ;
- Il remercie la commission chargée du suivi de la révision du Plan général d'affectation communal. La rencontre avec l'urbaniste s'est bien déroulée et les membres de la Commission ont bien compris le projet. Il continuera bien entendu à leur communiquer la suite.

Par la même occasion on a clôturé la mise à l'enquête de la zone réservée.

Il rapporte que la Municipalité a reçu deux oppositions. Des séances de conciliation ont été organisées la semaine dernière. Un des opposants a décidé de ne pas participer à cette séance. Cela sera rapporté dans le préavis qui sera soumis au Conseil. Le deuxième propriétaire a maintenu son opposition. Il rebondit sur cette occasion pour demander au Conseil la confidentialité par rapport aux documents reçus avec le PGA spécialement le plan à la page 37 qui précise la diminution du potentiel constructible dans certaines zones. C'était très malheureux que lors de cette séance de conciliation l'opposante a brandi ce document confidentiel et qui devait être normalement à usage interne de la Municipalité, du Conseil communal et de la Commission de l'urbanisme. Il engage les personnes présentes à ne pas publier ce genre de documents.

#### **M. Pierre-Yves Morel**

- Il rapporte qu'une pièce de bois de grande taille a été sculptée et exposée entre la Place à bois et le Stand de tir ;
- Les travaux de rénovation du toit du Pré Anselme ont été terminés au mois d'avril ;
- Au Mont-Tendre on a entrepris d'assainir le local de production de la cuisine, en effet suite à un contrôle de l'hygiène l'année dernière il a fallu entreprendre des travaux. Le carrelage est posé, un des deux éviers a été posé et on attend le deuxième qui sera installé la semaine prochaine ;
- Il n'est pas satisfait d'une remise en état d'une piste suite à la coupe de bois de l'année passée. Une conduite a notamment été endommagée. Il a demandé, à l'entreprise responsable des dégâts, ce que cette remise en état soit refaite ;
- Il y a toujours le problème de la vente de bois, qui est une catastrophe. On est à une moyenne de vente de CHF 62.00 pour l'épicéa et le sapin, alors qu'on avait tablé sur une septantaine de francs pour ce prix de vente.

#### **Mme Sylvette Lambercy**

- Un coin composé de bacs à fleurs et de bancs a été installé dans la cour du collège ;
- Les travaux de la Grande Salle ont pris du retard à cause de la crise sanitaire. Ils ont repris pour être à nouveau interrompus, en effet lors du ponçage du plancher de la salle pour y recevoir le nouveau sol, il s'est avéré que la chape de nivellement se décollait sur une surface de plus de 60%. La salle ne sera pas finie comme prévu à la rentrée scolaire 2020 mais tout est mis en œuvre pour que celle-ci soit finie encore cette année. On en saura plus courant septembre.

#### **M. Didier Amez-Droz**

- Il tient à remercier les membres du Conseil pour le vote de confiance pour le préavis n°1/20 ;

- Il revient sur la lettre de M. Simond, et explique que le restaurateur a envoyé un courrier recommandé en date du 17 mars 2020 intimant la Municipalité de suspendre le loyer à 100%. Préférant le dialogue au courrier, il a rencontré M. Simond et a suspendu le loyer depuis le début mars. Chose surprenante, M. Simond est à la recherche d'un repreneur depuis plus de deux ans, donc bien avant le COVID, sans en aviser la Commune. Il a appris cela incidemment par une agence de remise. La Municipalité trouve regrettable le climat que M. Simond instaure ;
- Mise à l'enquête pour les gravières, Helvetia Nostra exige une mesure intégrée au projet pour lever son opposition et l'ARCAM demande un prélèvement de CHF 1.00/m<sup>3</sup> pour améliorer les routes et le contournement de la Ville de Morges;

**Personnel :**

- Le nouvel employé M. Nicolas Desarzens donne entière satisfaction ;
  - Un nouvel apprenti d'agent exploitation a été engagé pour une formation AFP de deux ans, il s'agit de M. Kilian Steiner ;
  - Le personnel communal a résilié leur contrat de travail au 31 mai 2020 ;
  - La secrétaire municipale, Nicole Joss, avait demandé un congé non payé de 6 mois pour accompagner son époux au Canada, ne pouvant garantir un service d'un minimum d'une année après son retour, elle a préféré démissionner ;
  - Elle a été remplacée par Mme Laurence Vacheron qui est bien occupée avec ce poste et le classement des archives laissées un peu en suspens ;
  - La boursière, Mme Pittolaz, a démissionné également, son mari étant à la retraite, elle voulait en profiter avec lui ;
  - La nouvelle boursière est une habitante de la Commune, Mme Melissa Gallay qui malheureusement trouve quelques cadavres dans les armoires, quelques factures et autres dossiers qui n'ont pas été expédiés ;
  - La personne en charge du contrôle des habitants, Mme Laurence Jobin, n'ayant pas trop envie de se retrouver avec deux nouveaux collègues, a préféré prendre une pré-retraite ;
  - Elle a été remplacée par Mme Noémie Habegger a eu le temps d'être bien formée et tout se passe bien.
- Remarque personnelle pour information, surtout pour la presse, il a construit une halle de 1300m<sup>2</sup>. Le projet initial prévoyait la pose de panneaux photovoltaïques, mais aucune des trois sociétés contactées ne s'est dite intéressée par le projet. Considérant l'introduction des ressources trop onéreuses elles ont renoncé à faire ce travail. Le coût d'électricité est de 22-23 cts par KW, la redevance pour l'énergie produite est de 5 cts, donc l'intérêt pour une consommation se limite au bâtiment lui-même. Il n'y a donc pas de panneaux photovoltaïque sur le toit de ce hangar ;
  - Un contrat a été conclu avec la Société de transport Henry SA pour la déchetterie. Il n'y aura plus qu'une seule benne pour les agriculteurs et les entrepreneurs ;
  - L'année dernière le Conseil l'a soutenu son intérêt de l'achat de la parcelle du Lion d'Or, le bail ayant été prolongé, l'achat de ce bâtiment a été suspendu.

**8. Propositions individuelles et divers**

**M. Olivier Bédary** remarque que M. Lugeon a mentionné dans son rapport 151 habitants/en 2036. Ce qui lui paraît peu.

**M. Cédric Beaud** lui répond que personne ne peut prédire combien d'habitants comptera le

*de plus à Montboud*

village en 2036. La méthode de calcul a été imposée par les édiles cantonaux. On a considéré que, n'étant pas un centre, le village a une croissance de 0,75. Il est vrai que la courbe d'évolution démographique est stable, mais il y a évolution, avec des pics lors de constructions à certaines années. Même s'il comprend l'interrogation, il ne peut pas répondre à la question.

**M. Alain Morel** revient sur l'entretien des routes forestières et se demande pourquoi on n'épart plus les routes de montagnes.

**M. Pierre-Yves Morel** lui répond que les routes vont être faites, mais on ne fait plus jusque tout en haut, on fait seulement les virages. Par exemple sur la route du Mont-Tendre on va jusqu'à la Fontaine à Caton. Les travaux commenceront dans la première quinzaine de juillet. Concernant l'entretien des routes forestières, il indique que le Canton met de l'argent à disposition pour les dessertes forestières. Pour pouvoir toucher cette subvention, un protocole doit être suivi, les démarches ont été faites et on attend maintenant la réponse du Canton.

**M. Philippe Gurtner** remarque que la parcelle Raymond Blanc achetée par la Municipalité il y a quelques années fait partie de la zone réservée. Il se demande ce que la Municipalité va en faire.

**M. Cédric Beaud** répond que cet achat était une belle opportunité à l'époque. Même si cette parcelle se situe dans la zone communale réservée, la Municipalité espère en ressortir sur une zone habitable en 2022. On pourra alors adapter le projet initial qui était d'en faire une UAPE. Ce terrain n'est donc pas perdu.

**M. Marc Dähler** revient sur la nouvelle déchetterie et notamment sur la vidéosurveillance dont elle est équipée. Il se demande si le Bureau cantonal de la protection des données a été contacté et si un règlement communal a été édité à ce propos.

**M. John Desmeules** répond que le préavis de la déchetterie a été présenté conjointement avec le règlement de cette vidéosurveillance.

**M. Didier Amez-Droz** rapporte que chaque ménage aura droit à une télécommande donnant accès à la déchetterie. Une deuxième télécommande pourra être demandée à l'administration communale au prix de CHF 30.00. Il est également précisé que toute entreprise installée sur le territoire aura également droit à une télécommande.

**M. Pierre-Yves Morel** répond à M. Aquillon qu'une place à copeaux destinés exclusivement aux habitants du Village a été prévue dans la déchetterie, dès l'ouverture de celle-ci il est prévu d'en fabriquer. Il est aussi répondu à Mme Christine Morel qu'un lieu d'échange couvert a également été prévu.

**M. Didier Amez-Droz** répond également à M. Aquillon qu'il est prévu d'intégrer les riverains intéressés à s'intégrer au projet de chauffage à distance.

**Mme Jocelyne Penel** relève qu'il aurait été élégant de faire un geste sur le loyer commercial pour soutenir le restaurateur pendant cette crise sanitaire; en effet, la région magnifique attire les touristes et ce restaurateur se donne beaucoup de peine, il mérite le soutien de la Commune. D'ailleurs beaucoup de communes du Canton ont fait ce geste. Elle trouve également très étonnant la démission de l'entier du personnel administratif de la Commune.

**M. Didier Amez-Droz** s'excuse s'il n'a pas été clair; il précise que le loyer de l'Auberge a été suspendu depuis le mois de mars. Concernant le départ du personnel de l'administration, il répète que ces personnes ont choisi de partir, que la boursière notamment a fait le choix de partir pour profiter de la retraite avec son époux et qu'on ne peut obliger les gens à rester.

**Jocelyne Penel**: elle relève avec satisfaction que le loyer a bien été suspendu et non reporté. Elle n'avait pas compris cela et ce n'est pas ce qu'elle a pu lire sur les réseaux sociaux.

**M. Didier Amez-Droz** rapporte que la Municipalité a trouvé regrettable que le restaurateur leur envoie une lettre recommandée leur intimant de suspendre ses loyers alors que lui-même avait

---

discuté avec celui-ci quelques jours auparavant. Il trouve que c'est normal que la Commune aide le restaurateur comme ça a été le cas dans la plupart des communes du Canton.

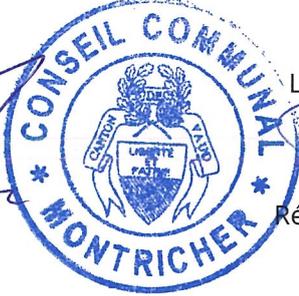
C'est plus la manière que la demande qui a déçu, d'autant plus quand il a appris que le restaurateur à quitter avant la fin du bail sans en avoir averti la Municipalité.

M. John Desmeules invite les conseillers qui le souhaitent à un apéro à l'Auberge des 2 sapins, et remercie chaleureusement M. Yanick Stocker qui offre la première tournée.

La Séance est levée à 22 h

---

Le président  
John Desmeules



La secrétaire  
Régine Holbing

---

**Prochaines dates :**

Jeudi 17 septembre 2020	Conseil communal
Dimanche 27 septembre 2020	Votations fédérales
Dimanche 29 novembre 2020	Votations fédérales
Samedi 5 décembre 2020	Conseil communal

---